

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON

SEANCE DU 20 MARS 2026

N° 20260320-26

Nombres de Membres en exercice : 11    Nombres de présents : 10    Date de convocation : 15/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h30, sous la présidence de Céline GINIEIS, Maire sortante.

**Sont présents** : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Marie-Claude, CULIÉ Francis, GINIEIS Céline, GOLIEZ Xavier, GRACIA Julian, GUIRAUD Monique, SEBE Claude, SERRA César, TARU Laurie

**Représentés** : GULLI Marina par CAMBON Marie-Claude    **Excusés** : -    **Absents** : -

**Secrétaire de séance** : TARU Laurie a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Objet : Approbation du compte financier unique 2025 – Budget principal**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique (CFU) du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Mme le maire s'étant retirée, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Francis CULIÉ ;

Le Conseil Municipal examine le CFU 2025 de la commune qui s'établit ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	170 615,44	321 900,00	492 515,44
	Recettes réalisées (1)	B	90 855,09	366 915,24	457 770,33
	Restes à réaliser	C	86 392,00	0,00	86 392,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	747 141,10	246 861,65	994 002,75
	Dépenses réalisées (1)	E	326 346,88	203 878,03	530 224,91
	Restes à réaliser	F	169 628,82	0,00	169 628,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-235 491,79	163 037,21	-72 454,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	576 525,66	778 469,57	1 354 995,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	341 033,87	941 506,78	1 282 540,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-83 236,82	0,00	-83 236,82
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	257 797,05	941 506,78	1 199 303,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ces résultats étant repris au budget de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, délibère sur le CFU du maire de l'exercice 2025 :

**APPROUVE** à l'unanimité le CFU 2025 de la commune.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201637-20260320-20260320\_26-DE  
Reçu le 23/03/2026

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Céline GINIEIS



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune de Murasson : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*